

04-04-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 4 AVRIL 2017 À 21 H 48, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Maryse Gouger

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE
TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 21 H 48.

138-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Rue Ducharme – Travaux d'aqueduc : estimation – Mandat à la firme GéniCité (500 \$);
3. Rue Suzanne – Travaux d'aqueduc et municipalisation : estimation – Mandat à GéniCité (500 \$);
4. Faubourg St-Félix – Mandat à Généreux Construction inc. pour la réfection de surface de sol (tourbe);
5. Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie;
6. Achat d'un épandeur à grains;
7. Mairie – Aménagement paysager – Mandat aux Terrassements Multi-Paysages inc.;
8. Demande de réclamation auprès d'une sablière (Règl. n° 202-2008) – Mandat à nos procureurs;
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

139-2017

Rue Ducharme
- Travaux d'aqueduc
- Estimation

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la firme GéniCité inc. à faire l'estimation du projet relatif aux travaux d'aqueduc sur la rue Ducharme, pour un montant forfaitaire de 500,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

140-2017

Rue Suzanne
- Travaux d'aqueduc
- Estimation

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la firme GéniCité inc. à faire l'estimation du projet relatif aux travaux d'aqueduc sur la rue Suzanne, pour un montant forfaitaire de 500,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

141-2017

Faubourg St-Félix

- Réfection surface de sol

- Mandat Généreux Const.

CONSIDÉRANT QU' il y a un problème de pousse de gazon près du rondpoint situé dans la pente du développement domiciliaire Faubourg St-Félix;

CONSIDÉRANT la proposition de Généreux Construction inc. afin de corriger la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater Généreux Construction inc. pour enlever le gazon existant, ajouter environ 25 mm de nouvelle terre, faire l'installation de gazon en rouleaux sur une superficie approximative de 2 300 m² et l'arroser, pour un prix de 6,60 \$/m² (dossier n° SPI06.01-2014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

142-2017

Schéma d'aménagement et de développement MRC

- Demande de modification

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie est en période de révision de son Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement de 2^e remplacement n'a pas reçu l'approbation du MAMOT suite à son dépôt en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement de 3^e remplacement ne sera pas déposé auprès du MAMOT au printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE les développements résidentiels et commerciaux de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois sont en plein essor;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remodeler et agrandir les limites de son périmètre d'urbanisation afin d'accueillir et planifier ses développements résidentiels et commerciaux de manière cohérente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accueilli 337 nouveaux logements de 2012 à 2016, selon la répartition suivante :

Municipalité		2012	2013	2014	2015	2016	Total	Proportion
Saint-Félix-de-Valois	PU	53	39	43	71	79	285	84,6 %
	Ext Pu	13	10	8	11	10	52	15,4 %
Total		66	49	51	82	89	337	100,0 %

CONSIDÉRANT QUE la proportion des logements construits dans le périmètre urbain va en s'accroissant;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 142-2017

CONSIDÉRANT QUE la population de Saint-Félix-de-Valois s'élève à 6516 habitants en 2017;

CONSIDÉRANT QUE les données relatives à la population et au nombre de logements projetés contenues au schéma de 2^e remplacement sont déjà désuètes;

CONSIDÉRANT QUE les limites actuelles du périmètre urbain de Saint-Félix-de-Valois ne permettent pas de planifier adéquatement son territoire afin de densifier son noyau urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite orienter son développement à l'intérieur du périmètre urbain afin d'offrir les services d'aqueduc et d'égouts à ses contribuables;

CONSIDÉRANT QUE 100 % du projet « Faubourg St-Félix » est situé à l'intérieur du périmètre urbain projeté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement domiciliaire a un potentiel de 500 unités de logements, dont 45 ont été créées en 2015 et 52 en 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de densification résidentielle sera stoppé advenant le maintien du schéma d'aménagement et de développement actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu de demander au Conseil des maires de la MRC de Matawinie de modifier l'actuel Schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir le périmètre urbain de Saint-Félix-de-Valois dans le but de répondre adéquatement aux pressions des développements résidentiels et commerciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

143-2017

Travaux publics

- Achat épandeur à grains

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'autoriser l'achat d'un épandeur à grains de marque Kubota, modèle VS330, avec agitateur pour sable/sel/gravier/poudre (VS5813) et rehausse 100 litres (VS5824), chez Kubota Lanaudière A. Laporte et fils, au montant de 2 466,00 \$ avant taxes, et ce, à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2017 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

144-2017

Mairie

- Aménagement paysager

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater Les Terrassements Multi-paysages inc. à faire l'aménagement paysager autour de la mairie, selon leur projet n° C1611-573, pour un montant de 17 893,40 \$ avant taxes (n/dossier n° AD-AP01-11-2017) :

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 144-2017

QUANTITÉ	UNITÉ	DESCRIPTION	TARIF	TOTAL
1	unité	Mise en forme des plates-bandes inclus: Implantation, enlèvement de déblais existant	4 800,00 \$	4 800,00 \$
88	verge	Fourniture et mise en place de terre végétal 8pouces d'épaisseur	30,00 \$	2 640,00 \$
50	verge	Fourniture et mise en place de paillis naturel 4 pouces d'épaisseur	65,00 \$	3 250,00 \$
83	unité	Plantation de divers vivaces	8,15 \$	676,45 \$
71	unité	Plantation de divers arbustes	12,95 \$	919,45 \$
125	unité	Plantation de divers graminée	7,50 \$	937,50 \$
22	unité	Plantation de divers arbres feuillus inclus: tuteur et selettes	235,00 \$	5 170,00 \$
1	unité	Réparation de terrain avec terre et semence	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1	unité	Crédit pour plan	-1 500,00 \$	-1 500,00 \$

- Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2017 (compte n° 01 211 10 000) .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

145-2017

Sablière

- Mandat Dunton Rainville

CONSIDÉRANT

le Règlement n° 202-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QU'

une entreprise exploitant une sablière sur le territoire de Saint-Félix-de-Valois est actuellement en défaut de paiement de son droit payable à ce titre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de mandater la firme Dunton Rainville pour l'étude de ce dossier et la récupération des sommes dues dans les délais légaux prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

146-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la présente séance soit levée à 22 h 02.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».